

Extrait du registre des Arrêtés du Maire Du 13 mai 2023

ARRÊTÉ N° 2024/281

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de l'association « JUSTE EN FACE » représentée par sa Présidente, Madame Elisabeth CIREFICE, pour organiser un évènement dans le cadre du « PRINTEMPS DES POÈTES » place de l'Église le jeudi 16 mai 2024,

Considérant le niveau Urgence Attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,

ARRÊTE

Article 1:

Afin de permettre le bon déroulement de l'évènement organisé par l'association « Juste en Face », la circulation sera interdite place de l'Église le jeudi 16 mai 2024 de 16h à la fin de la manifestation.

Article 2:

La signalisation concernant les interdictions de circuler sera mise à disposition par les Services Techniques communaux en coordination avec la Police Municipale puis mise en place par l'association « JUSTE EN FACE » qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 mai 2024.

